



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 24 mai 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **26**

Date de la convocation :
17 mai 2023

**Délibération n° DCM23-05-24P3 / Annule et remplace
Délibération n° DCM23-04-13P3
Finances - Budget principal – Compte Administratif de
l'exercice 2022**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Jean-Marie Sabatier, *Premier Adjoint, Président de la séance,*

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Gérard Bessière, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Catherine Klein, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme

M. Jean François Faustin à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Catherine Klein à Mme Joëlle Mouchoux

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

Mme Claudine Soulairac à M. Michel Vullierme

Rapporteur : M. Jean-Marie Sabatier

Le niveau global d'exécution des dépenses et des recettes a été constaté au compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2022 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	10 094 101,75 €
Recettes	11 360 934,48 €
Section d'investissement	
Dépenses	7 310 060,09 €
Recettes	7 354 101,48 €

Le compte administratif du budget principal de la Commune établi par l'ordonnateur pour l'exercice 2022 est en tout point conforme aux écritures constatées dans le compte de gestion correspondant.

En application de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'arrêter le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus et dans les documents ci-joints (extrait du compte administratif et note de présentation brève et synthétique),
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 5 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées avec 4 ABSTENTIONS [Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani représentée par à Mme Marie Passieux, M. Franck Rugani, Mme Claude Blaho-Poncé],

ARRETE le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus et dans les documents ci-joints (extrait du compte administratif et note de présentation brève et synthétique),

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Premier Adjoint et président de séance,



Jean-Marie SABATIER